



Europe: les enfants migrants disparus dans l'indifférence

Bruxelles

Bureau européen

Enfants, migrants et seuls : parmi les plus vulnérables, ils devraient être particulièrement protégés. Et pourtant, ceux qu'on nomme, en France, les mineurs isolés étrangers et, ailleurs en Europe, les mineurs étrangers non accompagnés semblent ne pas exister. Ils sont gommés des statistiques et, phénomène inquiétant, leur fréquente disparition des institutions dans lesquelles ils ont été placés est peu prise en compte.

Combien sont-ils ? L'ampleur du phénomène est réelle, mais les données sont rarement collectées, affirme l'organisation helvétique Terre des hommes, qui a consacré une

enquête à ces enfants. Les demandes d'asile permettent, en France, d'indiquer que 410 demandes concernant des mineurs non accompagnés ont été introduites en 2008. Mais ils seraient 5 000 sur le sol français.

D'où viennent-ils ? D'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe de l'Est. En Espagne, la majorité d'entre eux provient du Maroc. Au cours des dernières années, tous les intervenants européens ont constaté à la fois une augmentation de leur nombre et un rajeunissement. Des petits Maghrébins tentent désormais la traversée vers l'Espagne dès 8 ans. En Belgique, des petites Roms de 9 ans sont utilisées par des gangs de cambrioleurs. Dans la région parisienne, les

services sociaux ont détecté des Afghans de 12 ou 13 ans.

Typologie La sociologue française Angelina Etienne a dressé la typologie des mineurs non accompagnés : les exilés, qui fuient guerres et persécutions ; les « mandatés », envoyés par leur famille pour travailler ou étudier ; les exploités, victimes des réseaux de travail au noir ou d'exploitation sexuelle ; les errants, déjà livrés à eux-mêmes dans leur pays ; les fugueurs ; enfin, ceux qui rejoignent un parent et ne s'en trouvent pas sécurisés pour autant.

Ces enfants, qui ont suivi différentes routes, arrivent rarement seuls. Leurs passeurs les « oublient » dans un lieu public ou les accompagnent jusqu'au siège d'une associa-

tion. Le mineur devra ensuite rembourser, d'une manière ou d'une autre, celui qui l'a aidé à voyager.

La moitié disparaît. Une partie des mineurs non accompagnés est placée en centres. Mais, en moyenne, la moitié d'entre eux disparaît, récupérée par des réseaux, des clans, parfois promise au pire. Les autorités jugent généralement ce phénomène marginal, voire « bénéfique » : l'Office fédéral suisse des réfugiés évoque la « *soupe* » que représentent ces disparitions, qui rempliraient « une fonction-clé dans la gestion des flux migratoires ». ... Terre des hommes appelle l'Union européenne à créer un statut spécifique et un fichier qui faciliterait leur prise en charge. ■

Jean-Pierre Stroobants